



# LIVRET DES VICTIMES



19<sup>E</sup> EDITION - 2024

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DE LA TORTURE : L'ACAT-FRANCE SE MOBILISE AVEC LA NUIT DES VEILLEURS

Le 26 juin 2024, à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture, l'ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) organise la 19<sup>e</sup> Nuit des Veilleurs, au sein d'une année particulière qui marque les 50 ans de l'ONG. Cette édition aura pour thème « *Grâce au Christ, la vie a vaincu la mort* ».

Comme chaque année, cette mobilisation militante et œcuménique rassemblera chrétiens du monde entier et sympathisants de toutes générations, engagés dans la défense des droits de l'Homme à travers plusieurs centaines de manifestations.

**Ensemble, portons la flamme de l'espérance**

**Pour soutenir les victimes de la torture !**

Le 26 juin 1987, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants entré en vigueur. **Les Nations unies ont depuis fait du 26 juin la Journée internationale en soutien aux victimes de la torture.**

Avec la création de la Nuit des Veilleurs en 2006, l'ACAT-France a souhaité marquer cette journée d'une dimension chrétienne en donnant un sens spirituel à la défense des droits de l'Homme. Depuis, **plus de 220 défenseurs des droits** ont été mis en valeur et soutenus par les membres ou des sympathisants de l'ACAT-France au cours de cet événement et **plusieurs milliers d'actions** ont été menées.

L'objectif : constituer une chaîne de fraternité et sensibiliser autour de soi à travers l'histoire de vies brisées.



Nuit des Veilleurs

2024

## Cameroun - Abdul Karim Ali

Abdul Karim Ali est un défenseur des droits humains camerounais, ancien directeur du Centre de recherche pour la paix (CRP). Il est arbitrairement détenu à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, pour avoir dénoncé l'usage de la torture par un officier militaire camerounais dans le Sud-Ouest du pays.

Abdul Karim Ali a été arrêté par des gendarmes, sans mandat, le 11 août 2022 dans le quartier de Ntamulung à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest, puis placé en détention à la gendarmerie locale. En violation du droit, il est resté en garde-à-vue 84 jours – dont plusieurs au secret – dans une cellule de six mètres carrés, dépourvue de fenêtre, de toilette et de matelas, en compagnie de 12 autres détenus. Durant plusieurs jours, il a été privé de nourriture et d'eau. Alors qu'aucune raison officielle ne lui a été fournie pour expliquer sa garde-à-vue, il a été interrogé au sujet d'une vidéo enregistrée le 9 juillet 2022 et publiée sur les réseaux sociaux, dans laquelle il accusait un officier militaire camerounais – Ewome John Eko, surnommé « Moja Moja », également chef coutumier et leader d'une milice progouvernementale – d'avoir torturé des civils.

Début novembre 2022, Abdul Karim Ali a été transféré au Service central de recherches judiciaires (SCRJ) du secrétariat d'État à la Défense (SED) à Yaoundé, un lieu tristement célèbre où les détenus sont régulièrement torturés durant leurs interrogatoires. Le 7 novembre 2022, il a été conduit pour la première fois devant le tribunal militaire de Yaoundé, une instance judiciaire non indépendante qui ne devrait pas juger des civils selon le droit international mais uniquement des militaires. Fin janvier 2023, Abdul Karim Ali a été transféré à la prison centrale de Kondengui, également située à Yaoundé.



Abdul Karim Ali © - DR

En mars 2023, après avoir passé plus de 200 jours en détention sans inculpation, en violation du droit camerounais et des normes internationales relatives aux droits humains, Abdul Karim Ali a été officiellement inculpé pour « *hostilités contre la patrie, sécession, défaut de déclaration et rébellion* ». Depuis lors, il a comparu à plusieurs reprises devant le juge d'instruction du tribunal militaire, mais son procès n'avance pas puisqu'il n'y a aucun élément de preuve qui peut étayer les charges retenues contre lui. Posséder des vidéos de militaires en train de commettre des violations des droits humains n'est ni un crime ni un délit, de même que de dénoncer publiquement de tels faits et appeler à ce que Justice soit rendue.

Son procès en cours devant le tribunal militaire de Yaoundé est donc une aberration et ne vise qu'à sanctionner ses activités de défenseur des droits humains.

Pour l'ACAT-France, la détention de Karim Abdul Ali est arbitraire. Le procès en cours devant une instance judiciaire militaire est contraire au droit international. Les charges retenues à son encontre devraient être annulées et Karim Abdul Ali devrait être libéré sur le champ.

L'ACAT-France se mobilise en faveur de la libération de Karim Abdul Ali et a interpellé, via ses militants, les autorités camerounaises à ce sujet début juin 2023.

**Que pouvez-vous faire ?**

**PRIEZ POUR LUI ! SOUTENEZ-LE EN LUI ECRIVANT !**

**ACAT-France  
7, rue Georges Lardennois  
75019 Paris**



Nuit des **Veilleurs**

**2024**

## Chine - Wu Xianle

Officiellement, en tant qu'ancien militaire et membre du Parti communiste chinois, Wu Xianle a été considéré comme rival potentiel par le président Xi Jinping. Il a donc été arrêté le 26 janvier 2021 puis condamné un an plus tard à une peine particulièrement lourde de onze ans de prison. Selon ses proches, il a surtout été ciblé en raison de son orientation sexuelle, d'autant qu'il est marié depuis 2014 à un Français, soit un homme d'origine occidentale, ce qui est particulièrement mal perçu par les autorités chinoises.

En 2023, constatant qu'il présentait des problèmes de santé inhabituels ainsi que des blessures lorsqu'elle lui rendait visite en détention, sa fille soupçonnait qu'il avait été victime d'actes de torture en prison. Par ailleurs, les conditions de sa détention sont contraires à plusieurs droits fondamentaux, dont celui à un procès équitable.

Depuis, son état s'est stabilisé mais il n'a pas retrouvé de mobilité dans son petit doigt droit, n'a pas accès à des lunettes à sa vue – alors que celle-ci se dégrade – ni aux colis que sa fille tente de lui faire parvenir, ce qui l'a notamment empêché de se vêtir chaudement pour supporter les températures négatives de l'hiver.



Wu Xianle - © Francois Dupouy

La situation de Wu Xianle illustre non seulement la tendance au durcissement de la répression envers les personnes homosexuelles en Chine - laquelle est d'ailleurs de plus en plus documentée à l'international - mais également l'ambition inquiétante de toute-puissance de Xi Jinping.

Si la France, forte de soixante ans de relations diplomatiques avec la Chine, entend entretenir des liens économiques de plus en plus forts avec le pays, il est regrettable que les droits humains ne soient pas placés au centre de leurs rapports.

L'ACAT-France appelle donc la France à évoquer la situation de Wu Xianle auprès des autorités chinoises compétentes et se mobilise pour obtenir sa libération immédiate et sans conditions.

### Que pouvez-vous faire ?

**PRIEZ POUR LUI ! SOUTENEZ-LE EN LUI ECRIVANT !**

**Dupouy-Wu  
2 rue Amelot  
75011 Paris**



**2024**

## Maroc - Saïda El Alami

Saïda El Alami est une défenseure des droits humains de 49 ans, membre du collectif « Femmes marocaines contre la détention politique » qui se présente comme « dissidente politique » sur Facebook. Elle y dénonce les actions et la corruption des services de sécurité et de la justice, et y affiche également son soutien à des prisonniers d'opinion comme les journalistes Omar Radi et Soulaïmane Raïssouni. Le 23 mars 2022, elle est convoquée par la Brigade nationale de police judiciaire à la suite de propos tenus sur les réseaux sociaux la veille. Elle y critiquait Abdellatif Hammouchi, à la tête de la Direction générale de la sûreté nationale (équivalent de la police nationale) et de la Direction générale de la surveillance du territoire (renseignement intérieur) pour avoir envoyé des agents enquêter à son sujet. Elle est alors inculpée pour « *outrage à un organisme réglementé par la loi* », « *outrage à des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions* », « *mépris des décisions judiciaires* » et « *diffusion et distribution de fausses allégations sans accord* ». Elle n'a pas pu faire appel à un avocat pendant sa garde à vue de 48 heures ni pendant les 10 premiers jours de son incarcération. Elle est condamnée le 29 avril 2022 par le Tribunal de première instance de Casablanca à deux ans de prison ferme et à une amende de 5 000 dirhams (environ 500 €). Pendant la phase du procès en appel, elle se met en grève de la faim, protestant contre sa détention arbitraire et le refus de l'amener aux audiences. Le 21 septembre, la cour d'appel de Casablanca alourdit sa peine, portée à trois ans de prison ferme. Elle est actuellement détenue à la prison locale d'Oukacha, à Casablanca. Le jeudi 25 mai 2023, elle est condamnée dans une seconde affaire à deux ans de prison ferme et à 2 000 dirhams d'amende (environ 200 €) pour « *offense 1 envers le roi* » et « *outrage envers un magistrat ou un fonctionnaire public dans l'exercice de leurs fonctions* ».



Saïda El Alami - © DR-photos  
privées

Le 11 octobre 2023, sa peine est réduite en appel à 8 mois de prison ferme. Ces avocats comptent demander la fusion de ses deux peines, sans garantie, car la procédure judiciaire est toujours en cours. Lors d'une visite de son avocat le 21 juin 2023, elle lui fait part de ses problèmes de santé et pense être espionnée dans sa cellule par l'intermédiaire d'une caméra dissimulée, ce qui constituerait une violation grave de son intimité qui n'est pas justifiée. Par ailleurs, elle est placée en isolement depuis le début de sa détention. Elle n'a droit qu'à une demi-heure de sortie hors de sa cellule, ce qui constitue une violation des règles des standards internationaux minimum en matière de détention et peut-être considéré comme de la torture. Malgré ces circonstances difficiles, elle garde un bon moral et un engagement indéfectible pour les combats qu'elle mène. L'arrestation et la détention en mars 2022 de Saïda El Alami intervient au début d'une nouvelle vague de répressions. Après s'être attaqué aux journalistes indépendants le pouvoir marocain concentre ses attaques sur les défenseurs des droits humains et autres opposants politiques.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

#### PRIER POUR ELLE

#### LUI ECRIRE POUR LA SOUTENIR

**Maître Souad Brahma Action NDV 2024**  
**4, Boulevard Mohamed V, Résidence Al Mahatta,**  
**Appartement 42,**  
**26100 Berrechid**  
**MAROC**



Nuit des **Veilleurs**

**2024**

## Mexique – Luisa Muñoz Gonzales et Fernando Romo Salas

Luisa Muñoz Gonzales et Fernando Romo Salas sont les parents de Luis Romo Muñoz, un jeune de 21 ans porté disparu le 19 juin 2011 à Chihuahua, Mexique.

Ce jour-là, la famille Muñoz était rassemblée pour célébrer la fête des Pères, sans savoir que celle-ci allait très vite tourner au cauchemar. Des coups de feu ont éclaté à l'extérieur, déclenchant une altercation avec la police locale, qui est restée passive face aux appels à l'aide.

Peu de temps après, un groupe d'hommes armés, se présentant comme des membres de la police fédérale, est arrivé chez eux. Après avoir frappé les hommes, menacé les femmes et saccagé la maison, les individus ont finalement embarqué le père de famille, quatre de ses fils, son gendre, son petit-fils et son neveu. Ce dernier est Louis, le fils de Luisa et Fernando. Depuis ce jour, les huit membres de la famille Muñoz ont disparu et ne sont plus jamais revenus. Malgré les années écoulées, aucune enquête approfondie n'a été menée et personne n'a été traduit en justice pour ces actes.

Pendant des années, les autorités ont nié toute implication et la justice s'est dit incompétente. Les plaintes déposées par Luisa, Fernando et d'autres membres de la famille ont été rejetées les unes après les autres jusqu'à ce qu'enfin, en 2021, un policier soit mis en cause.

Mais comme la Loi générale sur les disparitions qui qualifie cet acte de crime n'était pas encore en vigueur à l'époque des faits, il n'est poursuivi que pour des délits mineurs.



*Luiza et Fernando © DR-photos privées*

En 2022, l'organisation CEDEHM, partenaire de l'ACAT-France, a déposé un recours juridique pour que toute implication des autorités soit sérieusement analysée, et pour que le policier en procès soit également jugé comme responsable de disparitions forcées. Cependant, deux ans plus tard, ce recours n'a pas abouti et la procédure pénale ne peut plus avancer.

Treize ans plus tard, Luisa Muñoz Gonzales et Fernando Romo Salas continuent de se battre pour retrouver leur fils et demander justice. Malgré les obstacles et la pression des autorités, des analyses ADN ont été effectuées sur des fragments osseux découverts, mais jusqu'à présent, aucun n'a été lié aux disparus. La quête de la famille Muñoz demeure un combat difficile, mais essentiel pour empêcher que ces crimes ne se reproduisent et que ces actes cruels ne restent pas impunis.

### Que pouvez-vous faire ?

**PRIEZ POUR EUX !**

**ECRIVEZ A LEURS PARENTS POUR LES SOUTENIR !**

**Centro de los Derechos Humanos de las Mujeres (CEDEHM)**

**Av. Juárez 4107-B Col. Centro, Chihuahua**

**CP 31000 Colonia Centro,**

**Chihuahua, Mexique**



Nuit des **Veilleurs**

**2024**

## Mexique – Wendy Galarza

Wendy Galarza est une défenseuse des droits des femmes et un symbole de résistance face à la brutalité policière au Mexique. Sa bravoure reste gravée dans la mémoire de celles et ceux qui ont été témoins des horreurs qu'elle a affrontées le 9 novembre 2020 à Cancún, Quintana Roo.

Ce jour-là, Wendy s'est jointe à des collectifs féministes pour manifester afin de réclamer justice pour le féminicide d'une femme connue sous le nom d'Alexis, mais sa voix a été étouffée par la violence démesurée de la police. Dans une tentative de fuite, elle a été capturée et violemment battue. Wendy a reçu deux balles dans le corps qui ont failli lui coûter la vie.

Wendy n'est qu'une des nombreuses personnes blessées à la suite de l'abus de pouvoir de la police de Quintana Roo lors de cette manifestation. Les agents ont également arrêté arbitrairement huit personnes à l'Hôtel de ville de Benito Juarez, et les ont torturées comme punition pour leurs activités de défense. Deux d'entre elles ont été victimes de torture sexuelle.

Malgré la douleur physique et émotionnelle, Wendy et ses camarades de lutte n'ont pas abandonné. Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, elles élèvent leur voix pour dénoncer les abus subis et réclamer justice pour toutes les victimes de cette journée. C'est pourquoi elles ont fondé le Comité des victimes 9N, en hommage à ce jour qui a marqué leur vie et celle de nombreux



Wendy Galarza - @Maho Irigoyen -  
Amnistía Internacional México

autres. Mais la quête de justice est devenue un combat difficile. Les autorités ont montré une indifférence alarmante, sans mener d'enquêtes sur l'affaire, ni déclencher de réparations pour les dommages subis.

Les responsables présumés des tirs dont elle a été victime n'ont toujours pas été amenés à rendre des comptes devant la justice.

Au Mexique, ainsi que dans plusieurs pays d'Amérique latine et à travers le globe, les femmes sont constamment victimes de violences et les taux de féminicides sont de plus en plus élevés. Grâce aux personnes comme Wendy qui élèvent la voix malgré les risques, ces femmes vivent dans la crainte de mourir. Les autorités devraient protéger les personnes comme Wendy, mais au lieu de cela, elles les attaquent.

L'ACAT France continue à se mobiliser pour que justice soit rendue à Wendy et à toutes les victimes du 9N.

### Que pouvez-vous faire ?

**PRIEZ POUR ELLE ! ECRIVEZ-LUI POUR LA SOUTENIR !**

**Colegio Kukulcán  
Calle ixcun 10 Manzana 3,  
Supermanzana 32  
CP 77508 Cancún,  
Quintana Roo, Mexique**



Nuit des **Veilleurs**

**2024**

## Rwanda - Dieudonné Niyonsenga



Dieudonné Niyonsenga - © DR Cyuma Hassan

Dieudonné Niyonsenga est un journaliste rwandais indépendant connu sur YouTube sous le nom de Cyuma Hassan. Il est emprisonné depuis novembre 2021.

Dieudonné Niyonsenga aurait subi à plusieurs reprises des violences physiques en prison. Dieudonné Niyonsenga aurait montré ses blessures à sa sœur et indiqué qu'il avait fait l'objet de « *tortures sexuelles* ». Nombre de dissidents sont détenus à la prison de Nyarugenge, connu pour les tortures et mauvais traitements pratiqués. Les autorités rwandaises, bien qu'interpellées à ce sujet, n'ont pas respecté leur obligation d'enquêter pour établir les faits et les responsabilités. Le Rwanda est pourtant partie de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, depuis le 15 décembre 2008.

Connu sur YouTube pour ses reportages sur des sujets sociétaux et sa liberté de parole, Dieudonné Niyonsenga a commencé à faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités rwandaises lorsqu'il a affirmé publiquement en février 2020 avoir constaté des blessures sur le visage de Kizito Mihigo lors de ses funérailles, mettant ainsi à mal la version officielle du suicide en prison du célèbre chanteur rwandais et militant pour la paix. Dieudonné Niyonsenga a été arrêté le 15 avril 2020 pour « *non-respect des directives de confinement liées au COVID-19* » et utilisation d'une fausse carte de presse dans le cadre d'une « *vague d'arrestations et d'abus liés au confinement* ».

Dieudonné Niyonsenga a été maintenu un an en détention provisoire pour « *falsification de documents, exercice illégal de la profession de journaliste et entrave à des travaux publics* ». Le 12 mars 2021, le juge de première instance du tribunal intermédiaire de Gasabo à Kigali a estimé qu'aucune accusation portée contre lui n'était fondée. Il l'a acquitté et demandé à ce qu'il soit libéré immédiatement, ce qui fût fait lendemain. Mais le 11 novembre 2021, lors de son procès en appel, la Cour d'appel de Kigali l'a condamné à sept ans de prison pour « *falsification de documents, exercice illégal de la profession de journaliste, entrave à des travaux publics et humiliation d'officiels de l'Etat* ». Durant ce procès, Dieudonné Niyonsenga a dénoncé les conditions cruelles et inhumaines de sa détention en 2021. Il a affirmé qu'il avait été détenu en isolement dans une cave et qu'il avait subi à plusieurs reprises des bastonnades. Ses conditions de détention ne se sont pas améliorées depuis. Devant un tribunal de Kigali, dans un état physique amoindri, il a déclaré, le 10 janvier 2024, qu'il était détenu dans un « trou » qui se remplissait souvent d'eau, sans accès à la lumière et qu'il continuait à faire régulièrement l'objet de passage à tabac. L'ACAT-France appelle également à la libération de Dieudonné Niyonsenga.

**Que pouvez-vous faire ?**

**PRIEZ POUR LUI ! ECRIVEZ-LUI POUR LE SOUTENIR !**

**ACAT-France**  
**7, rue Georges Lardennois**  
**75019 Paris**



Nuit des **Veilleurs**

**2024**

## VIETNAM - Pham Doan Trang

Pham Doan Trang a été arrêtée arbitrairement en octobre 2020 puis condamnée à neuf ans de prison par le tribunal populaire de Hanoï, en raison de ses activités de journaliste indépendante et défenseure des droits humains. Elle a été accusée de « crimes » d'écriture et de « propagande anti-État ». Son cas est symbolique du traitement réservé au journalisme indépendant au Vietnam, aujourd'hui considéré comme un pays-prison pour les journalistes qui ne portent pas la voix et le narratif du Parti communiste. En outre, le travail de Pham Doan Trang est reconnu internationalement - elle a reçu de nombreux prix prestigieux, avant et après son arrestation – ce qui a constitué une sorte de circonstance aggravante aux yeux des autorités vietnamiennes.

Comme il est malheureusement de coutume au Vietnam pour les défenseurs des droits humains, particulièrement lorsque ceux-ci sont médiatisés, Pham Doan Trang a fait l'objet d'une procédure arbitraire, contraire à plusieurs droits fondamentaux dont celui à un procès équitable. Elle a connu une dégradation rapide de son état de santé en détention, mais s'est heurtée au refus des autorités pénitentiaires de recevoir les soins médicaux dont elle avait besoin. Or, elle est détenue dans la prison d'An Phuoc, laquelle est tristement connue puisqu'elle a fait l'objet de plusieurs



Pham Doan Trang - © Paul Mooney, 2021

dénonciations et alertes de la part d'organisations internationales.

Pham Doan Trang a refusé de plaider coupable, la cour d'appel du tribunal populaire de Hanoï a donc confirmé sa peine de neuf ans, au cours d'un procès auquel sa propre mère n'a pas pu assister. Si cette dernière s'est fortement mobilisée pour rendre visible et médiatiser le cas de sa fille, elle semble désormais résignée, et particulièrement affectée par l'arbitraire de cette situation, d'autant que selon les dernières informations disponibles on lui interdirait de lui rendre visite.

Aujourd'hui, malgré une forte mobilisation de la part de la communauté internationale, la journaliste est toujours détenue arbitrairement, dans des conditions opaques, ce qui est inquiétant pour son état de santé.

L'ACAT-France se mobilise pour demander sa libération immédiate et sans conditions.

### Que pouvez-vous faire ?

**PRIEZ POUR ELLE ! ECRIVEZ-LUI POUR LA SOUTENIR !**

**Phạm Đoan Trang**  
**Trại giam An Phước**  
**FQ3J+738, ĐH507, An Thái,**  
**Phú Giáo, Bình Dương,**  
**Vietnam**



Zeinab Jalalian - ©DR

**2024**

## **IRAN - Zeynab Jalalian**

Zeynab Jalalian est la plus ancienne prisonnière de conscience en Iran et est la seule prisonnière politique à avoir été condamnée à perpétuité pour ses activités en faveur des femmes et des jeunes filles kurdes. Née en 1982, elle est arrêtée en février 2008. Pendant sa détention, elle a été soumise à la torture, à des violences verbales et physiques, ainsi qu'à des menaces de chantage et de violences sexuelles. Après un procès expéditif, elle est condamnée à mort pour *Moharebeh* (inimitié envers Dieu) par la première section du tribunal révolutionnaire de Kermanshah pour son « action armée contre la République islamique, appartenance au *Parti pour une vie libre au Kurdistan*, possession d'armes et activités de propagande en faveur de groupes anti-étatiques ». Zeynab Jalalian a toujours nié avoir mené des actions armées.

En octobre 2011, le Guide suprême Ali Khamenei, commue la peine de Zeynab Jalalian à la prison à vie. Si cette décision est une bonne nouvelle, elle ne fait pas suite à une demande de Zeynab Jalalian ou de sa défense. Cela prouve en réalité que les éléments à charge avancés par les services de renseignement n'étaient pas fondés, et qu'elle devrait en réalité avoir un nouveau jugement. Elle risque une peine de 10 à 15 ans.

Zeynab Jalalian souffre de plusieurs maladies, dont des troubles de la vue, de l'asthme, des problèmes rénaux et digestifs. Les nombreux sévices, ses conditions de détention difficiles et le manque de soins adaptés ont entraîné une détérioration de sa santé.

Depuis son arrestation à Kermanshah le 26 février 2008, Zeynab Jalalian a été transférée de prisons en prisons sans justification légale.

Du fait de l'éloignement et des restrictions des services de sécurité du régime, elle n'a pas pu recevoir de visites de sa famille depuis plusieurs années.

Son droit aux appels téléphoniques est également limité à une fois par semaine et uniquement avec ses parents. Les agents du renseignement de la prison de Yazd ont averti la prisonnière que si des informations sur son état de santé étaient divulguées aux médias par elle et sa famille, elle pourrait être à nouveau transférée. En mars 2022, les forces de sécurité ont arrêté pendant 24 heures ses parents et ses trois frères après la diffusion

d'une vidéo de sa mère, parlant de l'état de santé de sa fille en prison. Sa famille a été menacée de représailles.

En 2016, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a reconnu le caractère arbitraire de sa détention et a demandé à la République islamique d'Iran de libérer immédiatement Zeynab Jalalian et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'indemniser du préjudice qu'elle a subi, conformément au droit international.

### **Que pouvez-vous faire ?**

**PRIER POUR ELLE ! ECRIVEZ-LUI POUR LA SOUTENIR !**

**KMMK-G/Taimoor Aliassi**  
**Action NDV 2024**  
**21, rue Antoine-Carteret**  
**1202 Genève,**  
**SUISSE**